



DECLARATION

D'INTENTION DE GREVE



JUSQU'A CE  
**SOIR MINUIT**  
LUNDI  
POSSIBILITE DE L'ENVOYER  
A L'EN PAR COURRIEL

Renforçons l'outil collectif.  
Sans syndiqué-es, pas de syndicat !



*Cliquez ici pour adhérer en ligne*

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

## 2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°57

Sommaire : Christine Renon, Actions Retraites, Simulateur, promotions, permutations, Stage Atsem, Temps partiel, Agenda

---



## **Christine Renon**

### **Suicide d'une directrice d'école : les profs pénalisés pour lui avoir rendu hommage**

**Ci joint le communiqué du SNUipp-FSU 93 concernant le retrait de la journée de grève du 3 octobre dernier.**

#### **Education : la confiance mise à mal entre promesses non tenues et trahison**

La mort tragique de Christine Renon sur son lieu de travail et sa lettre ont eu un impact important dans toute la profession. Afin de rendre un dernier hommage à notre collègue et exprimer notre colère les enseignant-es de Seine-Saint-Denis et dans de nombreux départements se sont mis massivement en grève et se sont réunis devant la DSDEN 93 le 3 octobre dernier.

La FSU est intervenue et a demandé officiellement lors du CHSCT ministériel que la journée du 3 octobre (jour de l'enterrement de Christine Renon et du CHSCTD) ne soit pas prélevée pour les collègues qui se sont mis en grève pour montrer leur soutien et leur colère.

**Le peu de confiance qui pouvait subsister entre le ministre et ses agent-es vient de voler en éclats.**

Dans notre département la situation des personnels reste inchangée, certains collègues en charge de direction n'ont même pas bénéficié de la journée de décharge supplémentaire en novembre /décembre. La lettre ouverte au ministre de l'Education nationale signée par 250 directions et la demande d'audience formulée par le SNUipp-FSU 93 sont restées sans réponse malgré l'engagement oral de JM Blanquer aux représentant-es du SNUipp-FSU 93 le [9 janvier 2020](#).

**Une nouvelle fois le ministère a répondu par le mépris à la profession en prélevant cette journée hautement symbolique dans un contexte social de défiance.** L'honneur d'un ministre aurait été de respecter l'hommage des agent-es !

**Le SNUipp-FSU 93 exige le remboursement de cette journée !**



## **Retraites : ils s'entêtent ? Le jeudi 6 février on continue ! Toutes et tous en grève !**

Le Conseil d'État a retoqué la programmation des compensations visant à réduire les effets négatifs de la réforme des retraites pour les personnels enseignants.

Le SNUipp, avec la FSU et l'intersyndicale, les invite à poursuivre la mobilisation.

L'avis du Conseil d'État est cinglant. Il indique notamment qu'une loi de programmation visant à amortir les effets négatifs de la réforme des retraites pour les personnels enseignants serait frappée d'inconstitutionnalité.

L'annonce martelée par Matignon et la rue de Grenelle d'une revalorisation substantielle des enseignantes et des enseignants des écoles ne reste donc qu'une promesse. Une promesse qui, selon l'adage, n'engage que celles et ceux qui y croient.

**Les PE ont donc toutes les raisons de poursuivre leur mobilisation contre ce projet de réforme injuste.**

Aussi, le SNUipp, avec la FSU et l'intersyndicale, les appelle à une nouvelle journée interprofessionnelle de grève et de manifestations le jeudi 6 janvier, ainsi qu'à l'ensemble des initiatives qui s'organisent dans cette période pour obtenir le retrait de la réforme.

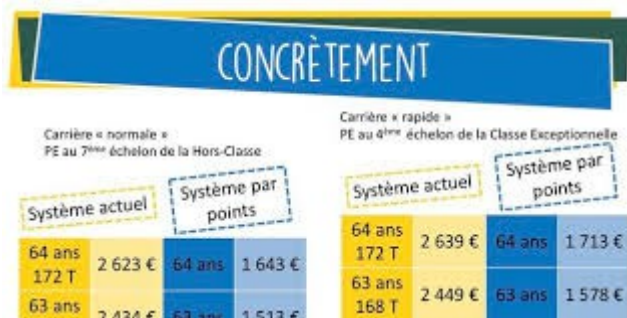
**DECLARATION intention de grève à envoyer à l'IEN AU PLUS TARD  
LUNDI 3 FEVRIER MINUIT**

**c'est ici**



Et aussi ...

**VENDREDI 7 FEVRIER - Retraite aux flambeaux  
RDV 18 heures Jardin Albert Premier**



## Évaluer le montant de sa pension avec le SNUipp-FSU !

**Le SNUipp-FSU met à la disposition des enseignantes et des enseignants des écoles un simulateur en ligne pour estimer le montant de leur pension à partir des principaux éléments aujourd'hui connus du projet de réforme des retraites.**

Alors que se poursuivent les mobilisations et les discussions avec le gouvernement, le SNUipp-FSU scénarise les conséquences de la mise en place d'un système de retraite par points pour les enseignantes et les enseignants des écoles. Il propose un simulateur en ligne qui reprend les éléments principaux de la carrière afin d'estimer le montant prévisionnel de la pension.

Un outil qui présente également quelques éléments clés de la réforme.

## Accéder au simulateur

### Précautions d'usage - Ceci est bien un simulateur et non un calculateur.

En le mettant en place, le SNUipp-FSU a dû faire avec les incertitudes et le manque de précision du projet de réforme connu à ce jour.

Des choix ont été opérés dans la mise en œuvre du malus (montée en charge équilibrée pour les générations 1960 à 1964), dans le non-cumul de la décote et du malus (prise en compte de la situation la plus défavorable) ou encore avec l'intégration dans la carrière « régime actuel » des trimestres validés dans d'autres régimes.

Par ailleurs, et au vu du manque d'information, le bonus annoncé (travail au delà de l'âge pivot) n'a pas été intégré dans la simulation d'autant que très peu de PE sont concernés. Le SNUipp a également fait le choix de maintenir dans ce simulateur l'âge pivot, malgré les annonces du Premier ministre, mais qu'il a lui-même qualifiées de temporaires.

Selon les parcours individuels, il existera des cas où la pension pourrait être améliorée (lorsque la décote, après 2027, est supérieure au malus par exemple).

Les pertes seraient moindres pour un enseignant qui bénéficierait des deux régimes que pour les situations entièrement calculées dans le nouveau régime. C'est pourquoi, pour chaque situation, une transposition totale dans un régime par points est également matérialisée afin de visualiser les pertes potentielles.

Mieux que les cas types théoriques et peu objectifs du gouvernement, ce simulateur permet une évaluation personnelle des situations.

**Mais il reste un simulateur et non un calculateur, car ce dernier est impossible à mettre en œuvre dans le flou qu'entretient actuellement le gouvernement**

A Picasso (qui passe à 64)



## **PROMOTIONS ACCELEREES pour les 6ème et 8ème échelon. CAPD le 4 février.**

Les promotions sont désormais automatiques pour toutes et tous (rythme unique) ce qui est sans nul doute une avancée certaine, sauf pour les collègues actuellement au 6ème et 8ème échelon, pour un accès aux échelons 7 et 9 de la classe normale PE. 30% des collègues peuvent bénéficier d'une accélération de carrière d'une année.

**Pour rappel, cela concerne les collègues qui ont eu leur rendez vous de carrière en 2018-2019 : ils étaient promouvables sur le projet d'avancement 2019 pour une promotion entre le 01.09.2019 et le 31.08.2020.**

**Le barème est composé de la façon suivante :**

**AVIS de l'IA:**

**Excellent: 4**

**Très satisfaisant: 3**

**Satisfaisant: 2**

**A consolider:1**

**Non renseigné: 0**

**Au titre des discriminants et dans l'ordre: AGS > ancienneté dans le corps>ancienneté dans l'échelon>âge**

### **POUR LE PASSAGE DU 6EME AU 7EME**

**La durée normale de passage est de 3 ans. En cas d'accélération cette durée passera à 2 ans.**

### **POUR LE PASSAGE DU 8EME AU 9EME**

**La durée normale de passage est de 3 ans et 6 mois. En cas d'accélération cette durée passera à 2 ans et 6 mois.**

**Le SNUipp-FSU avertira tous les collègues des résultats**



## **RAPPEL / Changement de département - Rentrée 2020**

Les barèmes sont affichés dans Iprof depuis le 22 janvier

Comme lors de la saisie sur Iprof puis l'envoi des pièces justificatives, les élu-es du SNUipp-FSU ont informé, conseillé les collègues qui nous ont confié le double de leur demande, pour vérification et confrontation du barème annoncé par l'IA.

► Si erreur, modification, anomalie..., il faut s'adresser à l'IA **jusqu'au 5 FEVRIER au plus tard**  
à : [mouvement1degre06@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr)

### **COPIE au SNUipp-FSU**

Certains collègues avaient fait un dossier médical pour solliciter l'attribution de la bonification exceptionnelle de 800 points. Comme suite à la Loi Fonction Publique, plus aucun GT avec les organisations syndicales ne s'est réuni et l'attribution s'est faite sans échange ni débat contradictoire ou autre éclairage possible. Pour certains collègues, c'est l'incompréhension qui domine tant les situations sont difficiles et les réponses apportées par l'administration trop évasives ou purement formelles.

Les élu-es du SNUipp-FSU continueront à accompagner au mieux les collègues dans leurs démarches.



## **Pour l'accueil matinal en classes dans les maternelles du 06 !**

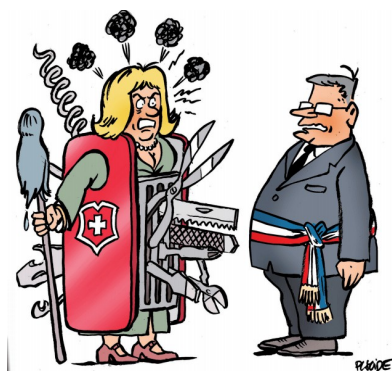
A l'occasion du stage "Maternelle, l'école première" organisé à Nice le 28 janvier 2020, le SNUipp-FSU 06 lance un appel public à destination des personnels des écoles maternelles et des parents d'élèves pour recouvrer le droit à l'accueil matinal dans les classes.

**A signer et relayer sans modération.**

Les consignes de sécurité du recteur de l'Académie de Nice diffusées le 17 juin 2019 maintiennent l'interdiction d'accès quotidien aux locaux scolaires des parents d'élèves et empêchent l'organisation des rentrées échelonnées des PS sur deux jours. Ces dispositions restrictives sont une exception nationale, elles sont inconnues d'autres départements pourtant également impactés par des attentats meurtriers

[Lire la suite](#)

[Lire et signer l'appel](#)



## **STAGE : ÊTRE ATSEM en 2020 - Lundi 9 Mars**

La FSU 06 en partenariat avec la FSU territoriale et le SNUipp-FSU 06 organisent un stage à l'attention des personnels ATSEM le lundi 9 mars à Nice.

Nous ne possédons actuellement que peu de contacts de ces personnels, aussi nous comptons sur tous les collègues de maternelle pour leur transmettre cette information, et nous les en remercions !

Vous trouverez [ici](#) le descriptif du stage ainsi que les **modalités d'inscriptions**

**Attention, la demande doit être faite auprès de l'employeur au plus tard le 9 février.**



**Demandes de TEMPS PARTIEL ou de Reprise à plein Temps - Rentrée 2020 - AVANT le 10 FEVRIER**

- Demandes à retourner, via l'annexe type, avant le 10 FEVRIER via l' [IEN](#)
- COPIE au SNUipp pour suivi      Tout est : [ici](#)



## CALENDRIER prévisionnel

### FEVRIER

4 février: CAPD (promotions: avancement accéléré, Liste aptitude direction, questions diverses)

**6 Février : GREVE**

**7 février: ACTION / 18h retraite aux flambeaux**

Avant le 10 février: demandes de temps partiel (1ère demande ou renouvellement) ou de reprise à 100%

Jeudi 13: stage syndical sur les retraites

Vendredi 14: GT formation continue 1er degré / Rectorat

---



### **SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)